LES LICENCES LIBRES
UN AUTRE REGARD SUR LA CRÉATION

Arts
Images
Musiques
Textes
Vidéos
...

Qu'est-ce que le copyleft ? Le copyleft, représenté par un © à l'envers, vous permet de garantir des libertés aux utilisateurs de vos œuvres, en donnant à votre public la possibilité de copier, partager, modifier et améliorer librement votre création. Vous en conservez la paternité, le droit d'auteur reste acquis. Les licences Art Libre et Creative Commons Paternité Partage à l'Identique (cc by sa) sont les plus connues.

Quels sont les avantages du copyleft ? En mettant une de vos œuvres à disposition du public, elle se diffuse librement en vous offrant une visibilité maximale. En permettant sa transformation par d'autres, vous enrichissez l'ensemble des ressources libres disponibles dont vous pouvez bénéficier à votre tour. Le copyleft vous assure une protection contre une appropriation exclusive et toute exploitation commerciale abusive, votre œuvre étant librement réutilisable et accessible à tous. La possibilité de transformer l'oeuvre implique que chacun est responsable de ses actes, le copyleft s'appuyant sur le droit d'auteur vous disposez des mêmes recours juridiques.

Quelles conditions dois-je respecter ? Toute reproduction ou modification de l'œuvre doit être accompagnée d'une mention identifiant l'auteur initial et indiquant où se trouve l'original. Elle doit être diffusée sous la même licence que l'œuvre originale.

Pour en savoir plus : http://artlibre.org - http://fr.creativecommons.org/

"Souris Copyleft" par Antoine Bardelli. Février 2010. Cette oeuvre est libre, vous pouvez la copier, la diffuser, l'améliorer et la modifier selon les termes de la Licence Art Libre. http://www.artlibre.org.